ouvrier de briqueterie, 76 ans, depuis 66 ans, chez M. Paul Laloy, à Frelinghien.

Louise Palou, fille de confiance, 75 ans, depuis 58 ans chez les Dames Bernardines d'Esquermes.

...ie Mortreux, veuve Plancq, femme de confiance, 70 ans, depuis 54 ans, chez M. Mayette-Donaint, confectionneur, à Lille.

Adelaïde Dondeest, ouvrière en passementeries, 60 ans, depuis 53 ans chez MM. H. Graveline et Cie, à Hellemmes-Lille.

Désiré Beidoux, ouvrier menuisier, 64 ans, depuis 50 ans chez M. Gandron, entrepreneur, à Comines.

J.-B. Ahage, ouvrier peigneur, 66 ans, depuis 44 ans chez M. Agache, à Pérenchies.

Thérèse Lemaire, femme de confiance, 64 ans, depuis 44 ans chez Mme veuve Boubebent-Peuvion, à Lille.

Louis Delespierre, ouvrier peintre, 67 ans, depuis 41 ans chez M. Cordonnier, entrepreneur, à Roubaix.

Frédéric Bernard, ouvrier congréviste, 66 ans, depuis 40 ans chez M. L. Danel, à Lille.

Joachim Deroubaix, ajusteur, 64 ans, depuis 40 ans chez MM. J. Jean et Peyrusson, constructeurs à Lille.

Léocadie Ghilbert, veuve Delehouzée, femme de confiance, 61 ans, depuis 40 ans dans les familles Rapy et Beke, à Lille.

Jean-Baptiste Denonne, tonnelier, 88 ans, depuis 38 ans chez M. Duthoit, brasseur, à Roubaix.

Pierre Gossart, homme de confiance, 67 ans, depuis 38 ans chez M. Gossart, entrepreneur à Baisieux.

Louis Ramond, homme de peine, 58 ans, depuis 38 ans chez MM. Lemaitre-Demeestère et fils, à Halluin.

Berchaire Dubeaurepaire, ouvrier chaudronnier, 67 ans, depuis 37 ans chez M. Chartiez, constructeur en cuivre, à Phalempin.

Adolphe Ghesquier, magasinier, 60 ans, depuis 37 ans chez M. L. Picavet aîné, filateur, à Lille.

Jules Grave, ouvrier peintre, 56 ans, depuis 37 ans chez M. Mouquet, entrepreneur, à Lille.

Auguste Pottier, aide-jardinier, 48 ans, depuis 37 ans chez M. Wattrelot-Laden, à Lomme.

Eugénie Balavainne, veuve Delmar, plieuse de fil, 68 ans, depuis 36 ans chez M. Auguste Descamps, à Lille.

Triphon Callens, jardinier et Augustine B ron, son épouse, depuis 36 et 31 ans chez M. Ch. Barrois à Lille.

Louis Wanne, magasinier, 55 ans, depuis 36 ans chez Mme veuve C. Crespel et fils à Lille.

Joseph Verhaeghe, rebanmier, 67 ans, depuis 35 ans chez MM. H. Gallant et Cie, à Comines.

Philippe Lamerre, homme de confiance, 62 ans, depuis 34 ans chez M. Ernest Crépy, à Lille.

Louis Delettrez, camionneur, 60 ans, depuis 33 ans chez M. Dambreuse, à Lille.

Marie Brisoux, épouse Béghin, femme de confiance, 58 ans, depuis 33 ans chez Mme veuve Roux-Agache, à Willems.

Louis Pavelle, homme de confiance, 59 ans, depuis 32 ans chez MM. Delmasure, filateurs, à Tourcoing.

Clémentine Letellier, fille de confiance, 58 ans, depuis 32 ans chez Mme veuve Phalempin-Labbe, à Roubaix.

Sophie Bouché, veuve Lemaire, femme de confiance, 56 ans, depuis 32 ans chez M. Edmond Descamps, à Lille.

François Tavernier, ouvrier en grosse horlogerie, 58 ans, depuis 32 ans chez M. Corbu, à Lille.

Edmond Syaquentin, ajusteur-mécanicien, 54 ans, depuis 32 ans chez MM. L. Delcourt et Cie, à Lille.

Henri Baillon, homme de confiance, 55 ans, depuis 31 ans chez M. Alfred Breuvart, à Armentières.

Jules Dobleds, chef ajusteur, 54 ans, depuis 31 ans chez M. Pouillier-Longhaye, filateur, à Lille.

Charles Hen, ouvrier paqueteur, 67 ans, depuis 30 ans chez M. Fontaine-Flamen, à Lille.

Donatine Leulier, fille de confiance, 62 ans, depuis 30 ans chez M. L. Schoutteten, à Lille.

Sophie Dassonville, femme de confiance, 56 ans, depuis 30 ans dans la famille Bauchet-Verlinde, à Lille.

Récompenses aux chauffeurs de l'arrondissement de Lille.

Fondation Victoire Parnot. — La Société décerne le prix Victoire Parnot et un livret de Caisse d'épargne de quatre-vingt-deux francs à Urbain Bény, chauffeur-conducteur, depuis 1861 chez M. Lefort, imprimeur, à Lille.

Ecole des chauffeurs. — La société décerne aux élèves de l'Ecole municipale des chauffeurs classés les quatre premiers à la suite du concours ouvert par la ville les médailles et les primes qui suivent :

Jules Hoyez, une médaille d'argent et un livret de caisse d'épargne de cinquante francs.

Georges Giraud, une médaille d'argent et un livret de caisse d'épargne de quarante francs.

Joseph Boob, une médaille de bronze.

Eugène Huart, une médaille de bronze.

Récompenses aux occupeurs de maisons de la Compagnie immobilières.

Henri Pierret, coupeur de confections, père d'un enfant, rue de Lyon, 40.

Ecole municipale des chauffeurs

CONCOURS DE 1893

Diplôme de chauffeur-conducteur. — Jules Hoyez, né le 15 mars 1863, à Loos, employé chez M. Henri Loyer, filateur à Lille.

Georges Giraud, né le 20 novembre 1874, à Lille, employé chez MM. Dujardin et Cie, constructeurs à Lille.

Joseph Boob, né le 8 mai 1874, à Surbourg (Alsace), employé à la Compagnie de Fives-Lille.

Eugène Huart, né le 30 août 1873 à Lille, employé à la Compagnie de Fives-Lille.

Emile Becvort, né le 7 août 1871 à Calais, détaché du 3e régiment du génie, à Lille (à la Citadelle).

Alphonse Mertens, né le 28 novembre 1862 à Iseghem (Belgique), employé chez MM. Crépy fils et Cie, filateurs à Lille.

Henri Perre, né le 9 avril 1874, à Quesnoy-sur-Deûle, employé chez M. A. Jonckeere, fabricants de produits chimiques, à Lille.

Albert Clément, né le 28 janvier 1875, à Quesnoy-sur-Deûle, employé chez M. Fretin, distillateur à Quesnoy-sur-Deûle.

Pierre Tirman, né le 29 juin 1873, à Sains (Pas-de-Calais), employé à la Compagnie du chemin de fer du Nord (dépôt de Fives).

Géry Delaval, né le 28 juin 1865, à Lompret, employé à l'usine élévatoire des eaux d'alimentation du canal de Roubaix (près la porte d'Ypres), à Lille.

Benjamin Henriprez, né le 19 avril 1865, à Lille, employé chez M. Lefebvre-Ducrocq, imprimeur, à Lille.

Charles Vanhorebeck, né le 27 mars 1873, à Lille, employé chez M. Valdelièvre, fondeur en cuivre, à Lille.

Certificat de Capacité de Chauffeur (résultat par ordre de mérite).

Léon Willard, né le 2 août 1876, à Valenciennes, employé à la Compagnie du chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes.

Henri Decoster, né le 14 mars 1875, à Lille, employé à la Compagnie de Fives-Lille.

Jules Godefroy, né le 5 juin 1876, à Douai, employé à la Compagnie du chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes.

Edmond Dosfeld, né le 31 mai 1865, à Charleroi (Belgique), employé chez M. Buisine-Rigot et fils, sculpteurs à Lille.

Léon Brun, né le 2 juillet 1863, à Lille, employé chez M. Delebart-Mallet, filateur, à Fives-Lille.

Léon Cornu, né le 6 mai 1870, à Eperlecques (Pas-de-Calais), employé chez MM. Wargny et Grimonprez, fondeurs à Lille.

César Delcourt, né le 11 avril 1874, à Lille, employé chez son père, négociant en épiceries, rue de Roubaix, 19, à Lille.

Jules Detoit, né le 14 juillet 1875, à Reichahoffen (Alsace), employé à la Cie de Fives-Lille.

Jules Bruy, né le 28 février 1877, à Lille, employé chez M. Ch. De Ruyver, constructeur, à Lille.

Jules Derudder, né le 28 mars 1862, à Lille, employé chez M. Waterlot-Lambelin, négociant en épiceries, à Lille.

Félix Deniaffet, né le 1er janvier 1868, à Bruxelles (Belgique), employé chez M. L. Danel, imprimeur, à Lille.

Lucien Brocart, né le 9 décembre 1876, à Lille, employé à la Cie du chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes.

Jules Plouvier, né le 25 mars 1877, à Lille, employé chez MM. Dujardin et Cie, constructeurs, à Lille.

Fernand Debruyne, né le 17 mars 1874, à Lille, employé chez MM. Arreckx et Dupont, fabricants, rue des Jardins, 10, à Lille.

Charles Mille, né le 21 août 1867, à Lille, employé chez M. Deldal fils, fondeurs en cuivre, à Lille.

Déniré Machin, né le 5 juin 1873, à Blendecque (Pas-de-Calais), employé à la Cie du chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes.

Lodis Tanche, né le 1er avril 1876, à Lille, employé chez M. Boutry-Droulers, filateur, à Lille.

Lucien Depreter, né le 4 juin 1874, à Saint-Pol-sur-Mer, employé chez M. Ph. Vrau, fabricant de fil, à Lille.

Auguste Crépin, né le 7 février 1864, à Sailly-lez-Lannoy, employé à la Cie du chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes.

Emile Debisecker, né le 26 novembre 1876, à Lille, employé à la Cie continentale du gaz, à Lille.

Edouard Duriez, né le 11 février 1875, à Lille, travaillant chez lui, rue du Croquet, 7, à Lille.

Gustave Vahé, né le 8 juillet 1877, à Lille, employé à la Cie de Fives-Lille.

Georges Vansteenberghe, né le 18 avril 1869, à Lille, employé chez M. Delebart-Mallet, filateur, à Fives-Lille.

Ernest Lefebvre, né le 13 septembre 1874, à Lille, employé chez M. Devos, ferblantier, rue de Fives, 64, à Lille.

Gustave Marga, né le 14 août 1870, à Lille, employé chez M. Fauchille-Delanoy, filateur, à Lille.

Emile Pierrez, né le 9 octobre 1870, à Roubaix, employé chez M. *Delebart-Grimondrez*, filateur, rue Saint-Sébastien, à Lille.

Désiré Serré, né le 14 septembre 1875, à Lille, employé chez M. Auguste Descamps, fabricant de fil, rue de Jemmapes 28, à Lille.

Guillaume Dewachter, né le 24 août 1854, à Peurs (Belgique), employé chez MM. Faucheur frères, filateurs, à Lille.

Louis Franchomme, né le 14 décembre 1864, à Fiers, employé à la Cie du chemin de fer du Nord, ateliers d'Hellemmes.

Oscar Deboulogne, né le 22 juin 1861 à Fretin, employé chez Mme Vve Crespel et fils, fabricants de fil, à Lille.

VOL AVEC EFFRACTION

rue de Fleurus

La nuit dernière, un vol important a été commis rue de Fleurus dans des circonstances particulièrement audacieuses.

Au n° 26, se trouve *la maison Coillat frères*, marchands de carreaux céramiques. Samedi, MM. Coillot étaient sortis laissant seuls chez eux pour la journée et la nuit leur mère et leurs trois sœurs. Plusieurs individus en profitèrent pour fracturer la porte de la maison, donnant entrée sur le couloir et pénétrer dans les appartements.

Ils allumèrent une bougie et fouillèrent tous les meubles faisant main basse sur tout ce qu'ils rencontraient. Ils traversèrent même la chambre à coucher d'une des demoiselles Coillat sans que celle-ci heureusement se réveillât, qui sait, en effet, si craignant d'être reconnus les misérables n'auraient pas tué la jeune fille.

Entendant du bruit dans la rue et les cris de : Au voleur, ils se décidèrent enfin à prendre la fuite, emportant des bijoux, du linge *et des timbres-postes* pour une valeur de quatre cent cinquante francs environ.

Les cris entendus par les voleurs avaient été poussés par une voisine qui, ayant vu de la lumière vers une heure et demie du matin, au rez-de-chaussée de la maison Coillat, s'était mise à sa fenêtre. Mais bien que soupçonnant un vol, la voisine n'osât pas crier, et ce n'est qu'entendant arriver un passant qu'elle appela au secours.

Mme Coillat mère, qui couche au 1er étage, n'avait non plus entendu aucun bruit.

M. Barbier, commissaire de police du 6e arrondissement, a ouvert une enquête.

Jeune désespérée. — Dimanche matin, vers trois heures, les habitants de la cour de l'Apôtre, rue des Etaques, étaient mis en émoi par des cris, suivis bientôt de la chute d'un corps sur le sol. On accourut et on trouva la jeune Mme Labouss , 19 ans, étendue sur la chaussée et se plaignant amèrement.

Un docteur, qu'on était allé chercher en toute hâte, constata qu'elle avait la jambe gauche fracturée. A la suite d'une discussion avec son mari, cette pauvre femme, prise tout à coup d'un violent désespoir, avait ouvert la fenêtre du second étage et s'était élancée dans le vide, dans l'intention de se tuer.

Les vols. — Henri Raoult, ébéniste, rue St-Nicaise, 8, n'est pas la probité personnifiée. Il s'est fait écroué pour avoir dérobé plusieurs étagères appartenant à son patron et avoir volé une dizaine de francs chez M. Goudin, cabaretier, rue de Paris, 209.

— M. Clair, négociant, rue Nicolas Leblanc, 20, traitait des affaires avec Marie Delporte, marchande de vaisselle, rue de Valenciennes; celle-ci en profita pour lui voler quelques statuettes. La police ayant été prévenue, s'est assurée de la personne de Marie Delporte, qui a été écrouée.

LE NORD

Armentières. — *Fraude.* — Une barque qui descendait le cours de la Lys avec 170 kilos de poivre en grains a été capturée dimanche, vers deux heures dans les Prés Duhem, près la ferme de la Motte, par les douaniers Larrivière, Poll, Cagnazzoli et Périssère.

Les fraudeurs sont parvenus à regagner la frontière.

DOUAI

Aniche. — Samedi matin, à 9 heures, ont eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance, les funérailles de Paul Montagne, jeune conscrit de la classe 1893. Au cimetière, M. Houdart, conscrit de la même classe a prononcé le discours suivant :

« Au nom des jeunes gens d'Aniche avec qui il allait subir le sort, je viens adresser un dernier adieu à Paul Montagne que la mort vient de ravir si tôt à l'affection de ses parents et à notre amitié.

Il s'en va à 20 ans, au moment où nous allions *franchir ensemble la première étape conduisant au* service militaire.

Au moment où, pour la première fois, nous allions nous trouver réunis sous les plis d'un même drapeau.

Mais la vie, pour le peu que nous en connaissons est déjà un champ de bataille où il faut des victimes de tout âge, et Montagne, moissonné si jeune a payé pour nous tous le tribu à la mort.

Celle-ci l'a frappé après une bien longue et cruelle maladie à laquelle il a opposé un courage et une force de caractère qui ne se sont jamais démentis et les alternatives de joie et de tristesse, de craintes et d'espérances de sa famille l'ont trouvé toujours égal, toujours maître de lui.

C'est un exemple pour nous qui restons de supporter aussi avec patience et résignation les dures épreuves qui nous attendent sans doute dans la nouvelle carrière que nous allons embrasser.

Cher Paul, cher camarade, dans les différentes occasions où forcément nous nous rouverons réunis, tu seras toujours par le souvenir au milieu de nous et lorsque notre sort sera enfin décidé et qu'il faudra partir nous te donnerons un poste d'honneur en te confiant la garde du drapeau des jeunes gens d'Aniche de la classe 93. Puisse le témoignage de sympathie que nous te donnons, adoucir la douleur immense de ta famille.

Adieu, cher camarade, adieu, ou plutôt au revoir. »

VALENCIENNES

Anzin. — *La ville d'Anzin* organise pour le dimanche 6 mai 1894, un Festival d'Harmonies, de fanfares, d'Orphéons, de Trompes de chasse et de Trompettes, et un Tir à la cible pour les Compagnies de Sapeurs-pompiers.

Marly. — Samedi ont été célébrées dans cette commune, les noces de diamant de M. et Mme Luciez-Bouvard; ces deux honorables époux, encore fort alertes, ont ensemble le chiffre respectable de 168 ans.

En même temps, on a *célébré* le mariage de leur petite-fille, Augustine Dime, qui a épousé M. Désiré Delcourt, employé chez M. Anatole Debiève, à Marly.

Plus de cinquante descendants des époux Luciez assistaient à cette touchante cérémonie.

Denain. — Un accident est arrivé à la fosse Renard, n° 1, au niveau de 175 mètres. M. Deladerrière, François, hercheur, demeurant quartier Jean-Bart, est tombé en glissant sur une plaque de fonte et s'est fracturé l'extrémité inférieure du fémur gauche.

AVESNES

Fourmies. — Samedi matin, à la filature *La Balance*, M. Arthur Wallerand, fileur, avait omis pour nettoyer son métier, de faire tomber la courroie de transmission. Il se trouvait avec sa rattacheuse, Mlle Odile Laurent, dans l'intérieur du renvideur, lui accroupi « faisant » les rouleaux verts elle, assise sur le chariot.

Tout à coup, le métier s'engrena ; le renvidage se fit aussitôt et le fileur se trouva serré à la gorge contre le porte-cylindres, tandis que la jeune fille avait les genoux fortement comprimés entre le chariot et le dit porte-cylindres.

On sauta sur la baguette à engrener et on arrêta le métier.

L'ouvrier et l'ouvrière furent dégagés. Wallerand avait une coupure à la gorge, Odile Laurent une blessure à la jambe.

M. le docteur Lebon leur donna ses soins, après quoi les deux blessés furent reconduits en voiture à leurs domiciles respectifs. On espère que cet accident n'aura pas de conséquences graves.

DUNKERQUE

Chronique maritime. — Le steamer anglais « Obéron » est parti de Gibraltar le 22 décembre, allant d'Australie à Dunkerque avec laines pour Roubaix-Tourcoing-Fourmies-Reims, etc.

— Le navire anglais « Notredale », est parti de Falmouth, le 26 décembre, allant de Taltal à Dunkerque avec nitrates.

— Le steamer anglais « Haptasby » est parti de Malaga le 22 décembre pour Dunkerque avec plomb.

— Le steamer anglais « St-Gilles » est parti de Perim le 22 décembre allant de Bombay à Dunkerque avec coton et diverses graines.

— Le steamer anglais « Florence », est parti de St-Vincent le 20 décembre pour Dunkerque, avec diverses marchandises.

— Le steamer anglais « Normand » est parti de Sagres le 22 décembre, allant de Carleforte à Dunkerque.

— Le steamer anglais « Warrnembool » arrivé dans notre port, a effectué la traversée d'Australie à Dunkerque dans des conditions peu ordinaires. Ce steamer qui partait d'Adelaïde le 17 novembre, n'a mis en effet que 37 jours pour franchir l'énorme distance qui sépare le port d'Australie de Dunkerque.

Pour donner une idée encore plus précise de la vitesse acquise par le « Warrnambool », il suffit d'ajouter que ce steamer n'a mis que trois heures pour se rendre de Dungeness en notre port.

Ce steamer a à bord : 310 balles laine chargées à Sydney; 4088 balles laine chargées à Melbourne; 4663 balles laine chargées à Adelaïde pour le compte de MM. Gendrand frères, consignataires.

Traversée mouvementée. — *Un homme à la mer.* — Le 3 mâts *Chittagong*, capitaine Blondel, armateur M. Mahrois, est entré ce matin à 10 h. en notre port venant de St-Ubes.

Ce navire qui avait quitté ce port le 11 décembre avec un plein chargement de sel a eu une traversée des plus mouvementées; le 20 décembre, pendant la dernière tempête le *Chittagong* se trouvait à 45 milles au large de Ouessant quand il reçut un coup de mer qui lui brisa son bout-dehors écrasa deux embarcations et lui enleva plusieurs voiles, le rouffle fut en partie démoli ainsi que plusieurs pavois de bordage. Un matelot qui se trouvait en arrière fut enlevé par une lame. Ce malheureux, nommé Cotin, était âgé de 18 ans 1/2, et était né à Gombourg (Normandie).

Chûtes à l'eau. — Samedi soir à 6 heures, M. Hennin Louis, âgé de 24 ans, journalier demeurant rue de Douai, à Malo-les-Bains, a fait un faux-pas en voulant monter à bord du steamer « Jeanne d'Arc » amarré au quai de la Cie Bossut-Pichon, bassin de la Marine, et il est tombé à l'eau entre le quai et le navire. Hennin put heureusement être retiré immédiatement par ses camarades sans avoir éprouvé de blessures, ni contusions.

— Hier également, un marin anglais du nom de Lingouin, faisant partie de l'équipage du steamer anglais « Kairos, » regagnait son bord, lequel avait changé de place pendant son absence. Ce marin tomba dans le bassin, mais, à ses cris, on accourut à son secours et on put le retirer sain et sauf.

Loon-Plage. — A l'occasion de la fête de la Noël, M. Fetel, maire de la commune de Loon-Plage, a envoyé à Mlle Baude, directrice de l'école maternelle, une provision de gâteaux pour être distribués aux petits enfants.

Toutes nos félicitations à cet honorable magistrat pour cet acte de générosité.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Lens. — Des démarches sont faites en ce moment dans le but de faire placer à Lens une troisième brigade de gendarmerie et l'on dit même qu'en raison du mouvement incessant que présente ce centre houiller très prochainement cette ville comptera quatre brigades à cheval et une à pied.

— M. César Poulain, inspecteur à la gare de Lens vient d'être nommé avec avancement, ingénieur de l'exploitation du chemin de fer du Nord, à Paris, il est remplacé à Lens où il sera très regretté, par M. Muel René, sous-inspecteur à Somain. Ce dernier, dont on dit le plus grand bien, est le fils de l'ancien inspecteur principal de Lille.

SAINT-OMER

Arrestation d'un évadé. — L'évadé de la prison de la rue Taviel, le jeune Renaud, 14 ans, vient de se faire arrêter à Dunkerque, où il s'était réfugié.

Avisant un chariot, chargé de marchandises pour le compte de M. Chicherit, il profita de l'absence du conducteur pour s'y introduire et parvint à enlever plusieurs paquets de café et de tapioca qu'il distribua à quelques uns de ses camarades.

Les gamins interrogés sur la provenance de ces marchandises dénoncèrent Renaud qui fut arrêté.

Il vient d'être condamné à la détention dans une maison de correction jusqu'à sa majorité accomplie.

Blendecque. — T., Ernest-Louis, et D., Charles Joseph, ont été arrêtés pour non paiement de condamnations prononcées contre eux.

Seninghem. — Un instrument aratoire a été volé chez M. Neveu, Alexandre, cultivateur.

Récompense. — Sur la proposition de l'académie de médecine et par arrêté ministériel du 28 novembre, M. le Docteur Mantel père, de St-Omer, a été honoré d'un rappel de médaille d'argent pour son rapport sur les épidémies qui ont régné dans l'arrondissement.

Aire. — *Récolte des tabacs.* — La commission d'expertise pour la récolte des tabacs de 1893 vient d'être constituée pour le magasin d'Aire-sur-la-Lys. — Experts : MM. Hurtrel, Louis, de Beuvrys, Glachon Constantin, d'Aire; Hautcœur Benoit, d'Izel-les-Hameaux. — Expert suppléant : Louis Appourchaux, de Groffliers.

Livraison des tabacs au magasin d'Aire :

4 janvier, choix des échantillons — 5, planteurs chargés de la culture des porte-graines — 5 et 6, Calonne-sur-la-Lys — 6 et 8, Ham — 8, Saint-Venant, Busnes — 8, 9 et 10, Blessy — 10, Isbergues, Saint-Hilaire-Cottes — 10 et 11, Guarbecques — 11, Molinghem, Saint-Floris — 12, Witternesse, Liettres, Auchy-au-Bois, Quernes, Lières — 12 et 13 janvier, Lillers — 13 Esquedecques — Lignyles-Aire, Annettes, — 13 et 15, Mametz — 16, Thérouanne, Serques, Moulle, Tilques — 17, Houlle 17 et 18, Eperlecques — 18, 19, 20 et 22, Aire — 22, Rebecques, Witter, Coyecques, Febvin-Palfart — 23, Herbelles, Clarques, Ecques — 23, 24 et 25, Roquetoire — 25, Quiestède.

Aire-sur-la-Lys. — M. le commissaire de police a mis en état d'arrestation pour vagabondage, les nommés : François Rippe, 32 ans; Ferdinand Warnsel, 26 ans; Louis Pecquem, 40 ans, ouvrier et Auguste Delattre, 57 ans, jardinier, tous sans domicile.

Recques. — La gendarmerie d'Audrec a procédé à l'arrestation du nommé G..., inculpé de vol.

CALAIS

Accident. — Hier soir, vers 3 heures 1/2, un ouvrier du port, M. Pierre Guilbert, était occupé pour le compte de M. Vendroux, à charger des ballots de sacs vides sur un wagon. Lorsque le *chargement fut complet, il voulut pousser ce wagon.* A ce moment, un autre wagon arriva sur lui et l'atteignit à l'épaule gauche, qui fut serrée entre les deux tampons. La blessure reçue est sans gravité.

M. Guilbert est assuré contre les accidents, en sera quitte pour quelques jours de soins.

Vols. — Hier soir vers 6 heures, un agent a surpris le nommé Joseph Bouvelet, 43 ans, journalier, rue Lafontaine, 12, au moment où il dérobait 8 kilogs de blé, sur le port, au préjudice de M. Darguer, négociant.

— Hier, vers 11 heures du matin, Mme veuve Crecher, épicière, au Bicocq, a été victime d'un vol d'une toile à matelas qu'elle avait mise sur la haie de son jardin.

Spasmes et Vapeurs

C'est maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue elle demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou de 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cie, Coasne ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau ; Vanneufville. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Buries.

La pêche en eau douce

Le cahier des charges (suite)

Art. 16. — Si dans le mois qui suivra l'adjudication ces poteaux n'étaient pas placés, ou si les bateaux n'étaient pas revêtus des plaques dont il est fait mention à l'article précédent, les adjudicataires ou sous-fermiers, qui auront négligé de remplir leurs obligations, seront tenus de verser au Trésor public une somme de deux francs par jour de retard, pour chaque contravention constatée par les agents ou gardes de l'administration.

En cas de refus régulièrement constaté, soit d'entretenir en bon état, soit de rétablir les poteaux indicateurs ci-dessus désignés, les adjudicataires seront tenus au payement de la dite somme de 2 fr. par chaque jour de contravention.

Le recensement des sommes qui pourront être dues au trésor, en vertu des dispositions qui précèdent aura lieu par voie de simple contrainte.

Comme c'est instructif la lecture de ce cahier des *charges. Que de choses ignorées on y trouve.*

On se rend bien compte des sages précautions qu'a voulu prendre le rédacteur, les fraudes qu'il a voulu éviter, mais on se demande pourquoi tout cela est tombé en désuétude, mais puisque cette réglementation n'a pas été abrogée et puisque nous nous engagerons à la suivre il faudra bien que les autres fassent comme nous.

« Art. 17. — Les filets et engins dont il est permis de faire usage, seront scellés en plomb du sceau de l'administration, par les soins de l'Ingénieur en chef.

Les frais du plombage, fixés à vingt centimes par plomb, y compris la valeur du plomb, seront acquittés par les pêcheurs, entre les mains de l'agent qui aura procédé à l'opération du plombage.

Le nombre des plombs sera déterminé par l'Ingénieur en chef, d'après l'importance et la dimension de chaque filet ou engin, sans que ce nombre puisse excéder cinq.

Les délinquants seront punis d'une amende de 20 fr. pour chaque filet ou engin non plombé ou marqué (Art. 33 de la loi du 15 avril 1829).

Cet article remarquable est une barrière élevée contre la fraude et le braconnage, son application est de toute importance et s'il était appliqué on ne verrait plus ces filets à mailles fines dans lesquelles un goujon même ne peut passer, filets qui dévastent impitoyablement les rivières dans lesquelles on les tolère.

« Art. 18. — Les adjudicataires, leurs agents ou cessionnaires seront tenus d'amener leurs bateaux et de faire l'ouverture de leurs loges, hangars et autres réservoirs et boutiques à poissons, à toute réquisition des agents de l'administration, à l'effet de constater les contraventions qui pourraient être par eux commises au présent cahier des charges et notamment aux dispositions de la loi du 15 avril 1829.

Ceux qui s'opposeraient à cette visite ou refuseraient l'ouverture de leurs boutiques à poissons, seront, pour ce seul fait, punis d'une amende de 50 fr. (Art. 34 de la loi du 15 avril 1829).

« Art. 19. — Il est interdit de faire usage, pour faire déloger le poisson, de rames, perches ou autres instruments qui pourraient dégrader les rives, risbermes, radiers, maçonneries, tunages, enrochements, etc. »

L'interdiction de battre l'eau pour forcer le poisson à entrer ou à se jeter dans un filet n'est pas seulement faite en vue de préserver les rives et travaux d'art. Elle concerne aussi la conservation du poisson (Art. 15 du décret du 10 août 1875), malgré ces défenses on peut voir tous les jours et sur tous les points pratiquer la pêche à la floette.

« Art. 20. — Les dégradations faites par les adjudicataires, leurs agents ou cessionnaires, aux talus des canaux, aux terrassements et ouvrages d'art, seront constatées par procès-verbaux des gardes, éclusiers et autres agents des ponts-et-chaussées, et la réparation avec dommages intérêts, s'il y a lieu, en sera poursuivie conformément à ce qui est prescrit par les lois et règlements, en matière de délits de grande voirie. »

Cet article termine le chapitre III de la police de la pêche. De l'ensemble de cette réglementation il résulte que la répression des abus, des délits a été prévue d'une façon assez complète, mais qu'il n'en est pas tenu compte par les adjudicataires d'abord et par les agents de l'administration ensuite.

C'est donc à nous pêcheurs à la ligne qu'il appartient de signaler les manquements à la loi partout où nous les constaterons.

(*A suivre.*)

***

Beaucoup d'inscriptions ce mois-ci au syndicat, on sent que le terme du 1er janvier, accordé aux pêcheurs, pour se faire inscrire sans droit d'entrée, approche.

Je fais un dernier appel à ceux qui ont négligé de faire faire leur inscription.

Quelques sociétés n'ont pas encore envoyé leur adhésion, qu'elles se hâtent si elles veulent bénéficier des avantages que le syndicat assure à ses membres.

***

Je reçois une lettre de M. Lazare, le dévoué et sympathique président de la société de Haisnes, près Béthune.

M. Lazare et quelques-uns de ses amis veulent prendre l'initiative de fonder une société de pêcheur à la ligne bicycliste.

L'idée est heureuse certainement à cause des distances qu'il faut parcourir pour trouver un endroit tant soit peu poissonneux.

Les pêcheurs de Haisnes sont forcés de louer des voitures ou de faire ces longs trajets à pied.

La voiture est coûteuse et puis elle astreint tous les pêcheurs à une règle fixe pour l'aller et le retour.

A pied, c'est dur déjà pour venir, mais pour regagner le logis après une journée de pêche déjà fatigante, c'est un supplice devant lequel reculent les plus robustes.

Je ne puis donc qu'applaudir à l'idée de l'emploi de la bicyclette.

Que les adhérents se fassent donc inscrire chez M. Félicien Broguez, cabaretier à Haisnes et que MM. les marchands de bicyclettes lui transmettent leurs offres pour la fourniture des machines.

Chaque sociétaire verserait 5 francs par mois pour sa machine et la Société garantirait au fournisseur le paiement intégral de celles qui seraient livrées.

Je reparlerai de cette innovation.

***

Je reçois une lettre des Pêcheurs réunis de Douai, me demandant une conférence pour dimanche prochain 31 décembre. Je ne saurais refuser à ces amis. C'est donc affaire entendue.

Le *Progrès* de samedi matin donnera les renseignements nécessaires sur le lieu et l'heure de la réunion afin que les pêcheurs de Douai et des environs puissent s'y rendre.

C. DELALYS.

Gazette des Théâtres

« Cousin-Cousine » aux Folies Dramatiques

Le théâtre des Folies-Dramatiques a donné hier soir avec succès la première représentation de *Cousin-Cousine*, opérette en trois actes de M. Maurice Ordonneau et Henri Kéroul; musique de M. Gaston Serpette.

L'accueil a été excellent. La musique de M. Serpette a de l'agrément et de la finesse.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix. — Bur. 5 h. 1/2 Rid. 6 h. — Lundi 25 décembre. — A l'occasion des Fêtes de Noël, spectacle extraordinaire.

LA MASCOTTE

Opéra comique en 3 actes, musique d'Audran. M. Louis Couvreur remplira le rôle de Laurent XVII qu'il a créé à Roubaix.

On commencera par :

LA PORTEUSE DE PAIN

Grand drame en 9 tableaux.

PETITE CORRESPONDANCE

Un lecteur de Bergues. — A 3 heures 1/2 au Palais-Rameau aura lieu la distribution ; c'est public vous pouvez y aller.

LE FACTEUR.

Etat civil de Roubaix

De 24 décembre

Naissances. — Louis Catrin, rue des Longues-Haies — Léon Depraetère, rue de la Chaussée — Pierre Moreau, rue de la Bombe-d'Or — Jeanne Marissal, rue de Leuze — Sylvain Faviee, rue du Cartigny — Léon Neutjens, Hôtel Dieu.

Décès. — Laure Chégard, 1 an, rue Jouffroy — Léontine Delecluse, 1 an, rue Archimède, cour Cliquet — Louis Veniet, 83 ans, rue Vaucanson — Paul Florin, 11 mois, rue Dampierre — Jourdain, présenté sans vie, rue des Longues-Haies — Amélie Loucheur, 2 ans, rue des Roblets — Henri Wallecan, 7 mois, rue Pierre-de-Roubaix, 22 jours, rue des Recollets.

Etat-civil de Tourcoing

de 24 décembre

Publications de mariages. — Entre : Louis Danset, rentreur et Hermance Desmettre, tailleuse — Augustin Leblanc, rattacheur et Amandine Declercq, soigneuse — Cyrille Vanlaere, cher, couvreur et Pauline Debaere, dévideuse — Paul Strat, tourneur en fer et Marie Pit, sans profession — Louis Vinchit, magasinier et Romance Lepoutre, dévideuse — Damien Dutermont, fileur et Marie Baiwul, rattacheuse — Ernest Delcambre, cocher et Marie Pied, sans, retordeuse — Alexandre Ritz, trieur et Julie Lefebvre, sans profession — *Achille Bourgois*, ferblantier et Esther Mazur, soigneuse — Georges Verlinck, magasinier et Virginie Nuytien, soigneuse — Vince Houben et Philomène Desurmont, soigneuse — Dominique Kerkeneck, teinturier et Florence Depoolere, soigneuse — Henri Lothios, ajusteur et Céline Devos, soigneuse — Jean-Baptiste Brouck, mécanicien et Marie Carnelle, soigneuse — Jean Dalle, employé de commerce et Marie Legrand, modiste — Augustin Vienne, fileur et Joséphine Dupire, dévideuse — Camille Chauterie, domestique et Alida Lagrange, servante — Adolphe Lyncel, tisserand et Maria Vandermarlier, rattacheuse — Henri Coussens, teinturier et Pauline Provost, couturière — Jean-Baptiste Decottignies, magasinier et Marie Legley, mécanicienne — Achille Vanneste, tisserand et Justine Winnaele, mouleuse — Henri Lotes, rattacheur et Clémentine Hoflaert — Henri Delannoy, chauffeur et Ludivine Lasiez, ménagère — Jean-Baptiste Desurmont, rattacheur et Julie Mingean couturière — Gustave Balle, rattacheur et Hortense Beuscart, rattacheuse — Alfred Lempe, menuisier et Marie Quintard, servante — [illegible] Vandewalle, teinturier et Célina Vanmarcke, leveuse.

Maladies de la Vessie

Gravelle, Calculs, Pierre, Cystite et Prostatite, Catarrhe, Incontinence, Rétention, Rhumatismes, Néphrites et Coliques néphrétiques, guéris par les

PILULES ROCHER

[illegible]

PLUS DE CHAUVES!

Ni de CHEVEUX GRIS

[illegible]

POMMADE ONIRIQUE LECHAUX

Pommade hygiénique, régénératrice

qui supprime les teintures, empêche de blanchir, augmente la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures.

Milliers de Certificats et Attestations. — Prospectus explicatif gratis.

Le pot franco par la poste, 4 fr.; 6 pots franco, 21 fr.

Mario LECHAUX, Pharm.-Ch., rue Ste-Catherine, 164, BORDEAUX

Dépôt à Lille : Parfumerie Salle, rue de Paris n° 53. — Roubaix : Piessen, parfumeur ; Tourcoing Bruneau, pharmacien; Maubeuge : Huart, pharmacien; Valenciennes : Sabin-Boulet, pharmacien Béthune : Leclercq, parfumeur.

Une Scène d'Intérieur

Dans une maison dont l'intérieur dénote une modeste aisance, une jeune femme essaie en vain de faire prendre à son enfant un liquide noirâtre dont il détourne la tête avec épouvante. Au même moment, le père, ouvrier à la mine ronde et franche, pénètre dans le logis, et d'une voix joyeuse : « *Tiens, femme, dit-il*, le supplice de bébé va cesser, laisse cette huile de foie de morue qui l'empêche de manger et lui enlève tout son appétit. Le patron m'a fait cadeau d'un flacon de Rob Lechaux : c'est la seule huile de foie de morue qu'il donne à ses enfants, et tu sais qu'ils sont beaux et vigoureux. Nous ferons comme lui. Pendant que Bébé va consommer ce flacon, je vais envoyer un mandat-poste de 21 francs à M. Lechaux, Pharmacien, à Bordeaux, pour qu'il nous expédie franco 6 flacons de plus, auxquels il joindra l'excellente brochure qu'il *adresse gratuitement.* »

Dépôts dans toutes les bonnes pharmacies.

BIBLIOGRAPHIE

SOMMAIRE du dernier trimestre (extrait du **bulletin de Renseignements commerciaux**. 15, rue du Cardinal-Lemoine, Paris.

Abonnements : Un an, 7 fr. — Six mois, 4 fr. — Ne se vend pas au numéro. — Abonnements sans frais par poste ou libraires.

Algérie : Les terres de colonisation ; comment on les obtient — Avantages offerts aux émigrants — L'exportation algérienne — Le charbon — Les mines.

Tunisie : Les bénéfices de l'élevage du mouton (quelques exemples) — Un essai de mutiplication des [illegible] du midi de la France.

[illegible] : Le progrès à Tourcoing et à Maison-[illegible] — [illegible]

[illegible] — Centres de production. — Commerce et industrie — [illegible] — Renseignements. — L'administration coloniale et ses débouchés pour la jeunesse. (Indications utiles).

POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE du Dr BURGGRAEVE

MAUX D'ESTOMAC [illegible] TOUJOURS GUÉRIS par la

BONS PANAMA

LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Versements. Conversion.

Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

Achat et Vente d'Actions de Charbonnages.

REVUE HEBDOMADAIRE

[illegible]

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE

COMPTOIR DE CHANGE, FONDÉ EN 1872

Siège social :

LILLE, RUE NATIONALE, 69 bis

Succursales :

ROUBAIX	LILLE-WAZEMMES
6, rue de la Gare.	Rue Gambetta, 1ter.

Achat et Vente à forfait de tous titres de négociation courante. Acompte sur titres.

Vente de toutes Obligations à lots avant le tirage avec engagement de les racheter dans vingt jours qui suivent le tirage, moyennant une commission variant suivant le montant des lots.

Ordres en Bourse, Lille, Paris, Bruxelles, Amsterdam. Paiement de coupons français, étrangers, conversions, [illegible] ment de feuilles de coupons.

Vérification des listes de tirages.

Renseignements sur toutes valeurs.

Souscriptions aux émissions publiques avec facilités de paiement, bulletins particuliers suivant l'importance des souscriptions.

Aux tarifs les plus réduits

Service gratuit.

CARTES DE VISITES

Sur Bristol . . . 1 fr 45

Sur ivoire supérieur . . . 2 fr [illegible]

Voir spécimens à la 4e page

Réglisse Pectorale [illegible]

GOUDRON

[illegible]

Imprimerie de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Le Gérant : E. DUGARDIN.